



A.P.R.A "Le Chabot"

Association de Protection de la Rivière *Ariège*

---

Varilhes le 8 Novembre 2002

## RENCONTRE AVEC LE MAIRE DE TARASCON LE 6 NOVEMBRE 2002

### Objets :

Débit réservé  
Dépôts sauvage  
Activité industrielle  
Pollution Amont Tarascon

Suite à la lecture des dossiers photos que nous lui avons fournis, Monsieur le Maire nous a indiqué les points suivants:

L'activité industrielle **SORAR** les problèmes doivent-être réglés en fonction de l'enquête publique, la **Mairie y veillera.**

Les **dépôts sauvage sur la D8** et l'ancienne usine d'incinération, devraient cesser, car le ramassage des ordures ménagères a été transmis au **SMECTOM** qui doit ouvrir une déchetterie provisoire sur le site de l'ancienne usine.

Sur **PECHINEY** les déchets sont triés et emportés dans des containers et Monsieur le Maire nous a affirmé qu'il n'y a **plus de crassiers utilisés.**

Concernant les débits réservés du **VICDESSOS**, Monsieur le Maire doit en discuter avec ses partenaires : Mairies exploitantes, régies ou concédantes vers EDF. Il serait d'accord sur le principe mais ne veut pas perdre d'argent et il tient compte de l'importance des taxes que lui verse **EDF (qui arrive en tête de la taxe professionnelle)**

La pollution en **Amont de TARASCON le 6 juillet 2002**, il s'agirait d'une **pompe de relevage** qui serait **défectueuse** mais d'après les riverains, des écoulements semblables se sont déjà produits plusieurs fois dans l'année. Les travaux des raccordements pluviaux et des eaux usées seront traités au cas par cas, au renouvellement du permis de construire. **L'échéance de la loi sur l'eau arrivant en 2005 (aucune eau usée sans dépollution ne devra être rejetée dans la nature)** Monsieur le **Maire espère une nouvelle loi qui prolongera celle-ci.**

Sur la **station d'épuration**, des travaux ont été engagés ; l'emploi de **deux personnes à temps plein** a été nécessaire, elles sont chargées de son bon fonctionnement. Les **boues** ne sont plus **séchées** mais mises **liquide** dans des cuves et transportées dans des **stations spécialisées** en vue de leur recyclage.

**EN CONCLUSION : AFFAIRES A SUIVRE DE TRES PRES**